



## **CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 23 MAI 2020**

### **COMPTE RENDU DE SEANCE VALANT PROCES VERBAL**

#### **Conseillers municipaux présents :**

M. Christian PERRIN, Mme Françoise PIRAT, M. Yves BERNARD, Mme Valérie CLAIN, M. Joël CORDENOD, Mme Johana VEYRAT, M. Michel BRUNET, Mme Françoise VELON, M. Christian REYNAUD, Mme Catherine MOREL, Mme Delphine LAVIGNE, M. Christophe DISSES, M. Gilles PEISSON

#### **Conseillers excusés :**

M. Philippe MARCON (pouvoir à Yves BERNARD) Mme GERAT (pouvoir à Gilles PEISSON)

#### **Ordre du jour**

- Installation des nouveaux conseillers
- Désignation du secrétaire de séance
- Election du Maire
- Détermination du nombre d'adjoints
- Election des adjoints

En raison de la pandémie COVID 19, la séance se tient sans public, avec seulement deux correspondants de presse représentant La Voix de l'Ain et Le Progrès.

#### **Installation des nouveaux conseillers municipaux de Saint-Trivier-de Courtes**

Monsieur Michel BRUNET, Maire sortant, ouvre la séance à 10 heures. Il donne lecture de l'ordre du jour tel qu'indiqué dans les convocations. Après avoir cité, dans l'ordre du tableau, l'ensemble des membres du conseil municipal élus lors des élections du 15 mars 2020, il déclare le nouveau conseil installé et cède la présidence au doyen d'âge Monsieur Christian PERRIN.

#### **Désignation du secrétaire de séance.**

Madame Johana VEYRAT, étant la plus jeune de l'assemblée est désignée secrétaire de séance

## **Election du Maire de Saint-Trivier-de-Courtes**

Après avoir lu les dispositions de l'article L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales définissant les conditions dans lesquelles se déroule l'élection du Maire, le Président de l'assemblée constitue le bureau de vote. A cet effet, il demande que 2 conseillers se portent candidats pour assurer les fonctions d'assesseurs. Valérie CLAIN et Françoise VELON proposent leur candidature qui est acceptée par l'assemblée.

Il invite ensuite les candidats éventuels à la fonction de Maire à se déclarer.

M. Gilles PEISSON se porte candidat ainsi que M. Philippe MARCON (pouvoir à Yves BERNARD) et M. Michel BRUNET.

Le Président de l'assemblée appelle tour à tour chaque conseiller dans l'ordre du tableau général afin qu'il vienne voter sous la surveillance des assesseurs.

A cet effet, chaque conseiller est invité à prendre une enveloppe et un bulletin vierge, à se rendre dans l'isoloir afin de faire son choix puis à placer le bulletin dans l'urne transparente fermée à clés. Les formalités de vote étant terminées, le Président et les deux assesseurs procèdent au dépouillement des bulletins.

Les résultats sont les suivants :

15 bulletins sont dénombrés dont :

10 bulletins pour Michel BRUNET  
1 bulletin pour Yves BERNARD  
1 bulletin pour Philippe MARCON  
2 bulletins pour Gilles PEISSON  
1 bulletin blanc  
soit 14 suffrages exprimés

Monsieur Michel BRUNET ayant obtenu 10 voix, majorité absolue des voix exprimées, il est proclamé Maire et a été immédiatement installé.

Monsieur le Maire prend ensuite la parole et prononce son discours d'installation. Il s'engage à poursuivre une politique visant à continuer le développement de la commune afin de lui donner une dimension conforme à son statut de Pôle Equipé, tout en préservant le bien être des habitants.

## **Détermination du nombre d'adjoints**

Tout en rappelant les dispositions du Code Générales des Collectivités Territoriales qui régissent le nombre d'adjoints, Monsieur le Maire propose de maintenant le nombre d'adjoints à 3, avec possibilité de nommer un adjoint supplémentaire si le besoin s'en fait sentir.

A l'unanimité des votants, les élus décident de maintenir ce nombre d'adjoints.

## **Elections des adjoints**

Monsieur le Maire donne lecture de l'article L 2122-7-2 de Code Générale des Collectivités Territoriales régissant les conditions et les modalités d'élections des adjoints dans une commune de plus de 1000 habitants. Il insiste sur le principe d'une élection par scrutin de liste à la majorité absolue. Une seule liste composée de trois noms, menée par Monsieur Yves BERNARD se présente.

- M. Yves BERNARD
- Mme Françoise PIRAT
- M. Joël CORDENOD

Il est alors procédé au vote selon les mêmes modalités matérielles que l'élection du Maire. Une fois cette procédure terminée, il est procédé au dépouillement des bulletins.

15 bulletins sont dénombrés.

La majorité absolue est acquise à partir de 8 voix en faveur de la liste.

La liste de Monsieur Yves BERNARD a obtenu 14 voix.  
On dénombre 1 bulletin blanc.

La liste de Monsieur Yves BERNARD, ayant obtenue la majorité absolue des voix exprimées, a été proclamée élue.

Les adjoints ayant acceptés cette fonction, ils ont été installés dans l'ordre suivant :

Premier adjoint : Monsieur Yves BERNARD  
Deuxième adjoint : Madame Françoise PIRAT  
Troisième adjoint : Monsieur Joël CORDENOD

### **Questions diverses**

Monsieur le Maire propose de faire les réunions ordinaires du conseil municipal le premier jeudi de chaque mois à 18heures.

Il propose également de faire la première séance le jeudi 4 juin à 18 heures.

Ces deux propositions sont acceptées à l'unanimité par les conseillers présents.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 11h30